

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
Études du passé, patrimoines, cultures		234 349 euros

**La folie sous surveillance.
Une enquête sur le signalement pour troubles mentaux (Paris, 1940-1980)**

Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet

Nom	Prénom	Position actuelle	Rôle & responsabilités	Implication (personne.mois)
DERRIEN	Marie	MCF, Univ. de Lille, IRHiS (UMR 8523)	Coordinatrice scientifique	36 mois
BRUNEL	Maïté	MCF, Univ. de Lille, PSITEC (ULR 4072)	Psychologie sociale appliquée à la police (WP 2, 4 et 5)	4 mois
CAMPION	Jonas	Professeur, Univ. du Québec Trois-Rivières, CIEQ	Histoire de la police, histoire de la construction sociale du risque et de la dangerosité (WP 2, 4 et 5)	4 mois
FOVET	Thomas	Psychiatre, CHU de Lille	Expertise médicale (WP 2, 4 et 5)	3 mois
KESZTENBAUM	Lionel	DR, INED	Démographie historique (migrations et immigrations ; vieillissement de la population) ; spécialiste des bases de données (WP 2, 4 et 5)	8 mois
LEGOULLON	Gwenaëlle	MCF, Univ. Lyon 3, LARHRA (UMR 5190)	Histoire urbaine, histoire du logement, histoire de la santé mentale (WP 2, 4 et 5)	3 mois
MAJERUS	Benoît	PR, Univ. du Luxembourg, C ² DH	Histoire de la police, histoire de la psychiatrie (WP 2, 4 et 5)	3 mois
ROSSIGNEUX-MÉHEUST	Mathilde	MCF, Univ. Lyon 2, LARHRA (UMR 5190)	Histoire de la vieillesse, histoire des classes populaires, histoire de la psychiatrie (WP 2, 4 et 5)	10 mois
SCARFONE	Marianna	MCF, Univ. de Strasbourg, SAGE (UMR 7363)	Histoire de la psychiatrie, histoire des migrations (tâches 2, 4 et 5)	4 mois
VIDAL-NAQUET	Clémentine	MCF, Univ. d'Amiens, CHSSC (EA 4289)	Histoire du couple et de la famille, histoire des sensibilités (WP 2, 4 et 5)	4 mois
ZAPPI	Lola	MCF, Univ. Paris 1, CHS (UMR 8058)	Histoire de la famille, histoire du travail social (WP 2, 4 et 5)	4 mois
Postdoctorant·e (à recruter, WP 2, 3, 4 et 5)				24 mois
Ingénieur·e d'études (à recruter, WP 2)				3 mois

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

Évolutions de la proposition détaillée par rapport à la pré-proposition :

Pour préciser la méthodologie, un travail préparatoire sur les sources a été mené en concertation avec le délégué à la protection des données de l'Université de Lille, M. Jean-Luc Tessier, ainsi que plusieurs membres de l'équipe. Un·e ingénieur·e d'étude sera mobilisé·e durant le premier temps de réalisation du projet, consacré à la mise au point des outils de l'analyse. Ce recrutement, ainsi que les nouveaux coûts de personnels, plus élevés, qui nous ont été indiqués par la DR18 entre la phase 1 et la phase 2, expliquent l'augmentation de l'aide demandée (5,5 %). Enfin, un projet d'exposition a été élaboré avec l'équipe des archives et du musée de la Préfecture de police à Paris.

I. Contexte, positionnement et objectifs de la proposition

Le projet PSYGNAL repose sur l'étude des signalements adressés à la Préfecture de police à Paris entre 1940 et 1980 au sujet de personnes suspectées de souffrir de troubles mentaux. Ces signalements débouchent très rarement sur des internements mais une surveillance policière ainsi qu'un suivi médical et social sont la plupart du temps mis en place. À travers cette procédure méconnue, des administrateurs et administratrices de la Préfecture, des policiers, des médecins, des travailleuses sociales et des citoyen·nes déterminent où commencent la folie, le trouble à l'ordre public, la mise en danger de soi ou des autres. Ils et elles expriment aussi un point de vue sur la conduite à tenir face à chaque signalé·e. Que faire, par exemple, dans le cas de Blanche E., âgée de 83 ans en 1951, que ses voisins pensent « folle » parce qu'elle vit seule dans un appartement où elle accumule les débris et insulte tous ceux qui lui adressent la parole ? Dans celui d'Alice R., qui inonde en 1955 diverses personnalités de lettres dénonçant les sévices dont elle fait l'objet, puisque « visiblement [elle] ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales » mais qu'« apparemment calme, elle ne semble pas présenter un danger pour elle-même pour autrui » ? Quelles mesures prendre pour Félix T. qui, le 31 janvier 1968, jette un poste de télévision depuis le premier étage de la Tour Eiffel pour protester contre l'introduction de la publicité sur le petit écran ? Ou encore pour André V., qui frappe son épouse et que le commissaire du quartier déclare « cinglé » dans le rapport qu'il rédige en 1976 ?

Ces questions sont au cœur du projet PSYGNAL qui s'appuie, pour y répondre, sur des sources encore jamais été exploitées. L'ensemble des cas qui viennent d'être mentionnés est tiré de dossiers nominatifs de signalement pour troubles mentaux produits par le bureau d'Hygiène mentale de la Préfecture de police à Paris. Pour chacune de ces personnes, de multiples expertises sont confrontées afin de décider la mise en place d'un suivi administratif, policier, social et médical. Récemment confiés aux archives, **ces dossiers font sortir l'histoire de la folie des murs de l'institution psychiatrique : ils permettent de saisir ce qui se joue pour les individus qui n'entrent pas à l'hôpital, bien que leur état mental soit mis en cause.** Grâce à ce matériau exceptionnel, PSYGNAL vise à renouveler en profondeur l'histoire de l'écart à la norme, de la maladie mentale, de la police et des relations sociales dans la seconde moitié du XX^e siècle.

a. Objectifs et hypothèses de recherche

Le projet PSYGNAL se décline en trois objectifs étroitement liés.

Le premier objectif consiste à examiner les contours donnés à la folie à partir de l'étude d'un processus d'identification et d'étiquetage qui fait intervenir des acteurs multiples. Qu'est-ce qui conduit à considérer qu'un individu est « fou », à le signaler puis à le surveiller comme tel ? Pour répondre, l'enquête portera sur l'identité des signalant·es et des signalé·es, sur les motifs invoqués à l'ouverture du dossier ainsi que sur le traitement réservé à chaque cas.

Grâce à des sources qui disent quelles attitudes, comportements, paroles ou encore gestes attirent l'attention de certaines personnes sur l'état mental d'autres individus, **le projet pose tout d'abord la question de la détermination de la norme et de la stigmatisation de celles et ceux qui s'en écartent** (Goffman, 1975). Le périmètre d'action de la Préfecture de police en matière de signalement pour troubles mentaux correspond à la ville de Paris et sa petite couronne. À la différence des archives des institutions psychiatriques, dans lesquelles les classes populaires sont très nettement majoritaires, tous les milieux sociaux sont représentés dans les dossiers. Ce corpus permet donc d'interroger l'influence de la classe, du genre, de l'âge, de la race, ou encore du lieu de vie mais aussi du contexte historique : les variations sociales, spatiales

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

et chronologiques du signalement et, à travers elles, des interactions conduisant à stigmatiser un individu seront ainsi analysées finement. On cherchera également à discerner si, parmi l'ensemble des signalés, certaines catégories de populations se démarquent et si la folie invoquée recoupe d'autres formes d'« indésirabilités » (Ager, 2022 ; Blanchard, 2013).

À travers l'étude des récits qu'ils recèlent, **les dossiers de signalement permettront d'explorer la « polyphonie » des postures et des expertises face à la définition de la maladie mentale** (Linder *et al.*, 2016). À la différence des sources produites dans les hôpitaux psychiatriques, ces archives donnent accès à de nombreux témoignages sur le basculement dans la maladie, ou du moins ce qui perçu comme tel par l'entourage. Pour l'année 1950 par exemple, durant laquelle on dénombre 139 signalements, un premier dépouillement fait apparaître que 33 % des dossiers sont ouverts à l'initiative de la famille (le plus souvent, c'est l'épouse qui signale son mari) et 15 % à la demande du voisinage. Dans les courriers adressés par ces acteurs et actrices à la Préfecture de police, la parole s'exprime beaucoup plus librement que dans les questionnaires directifs et fermés remplis par les proches à la demande des médecins lors d'un internement (Guillemain, 2018). Dans d'autres cas au contraire, le récit premier est celui de la personne jugée malade elle-même. L'auto-signalement, par l'intermédiaire d'une lettre délirante adressée aux autorités par exemple, se rencontre dans 25 % des cas en 1950. Il arrive aussi que le signalement soit déclenché lors d'une procédure d'attribution ou de renouvellement d'un titre de séjour ou encore à l'occasion d'une demande de naturalisation, lorsqu'un doute est émis sur la santé mentale du ou de la requérant·e. Quelle que soit l'origine du signalement, la Préfecture de police sollicite l'expertise de la police, d'un·e psychiatre et parfois d'une assistante sociale. Les dossiers articulent et confrontent donc sur chaque individu signalé de nombreux discours « profanes » et « savants » : quelles informations le personnel du bureau d'Hygiène mentale choisit-il de sélectionner pour « encoder » des situations et en faire des « cas » (Cardi et Deshayes, 2011) ?

Répondre à ces questions conduira à **contextualiser la construction des frontières entre le normal et le pathologique d'une part, l'inoffensif et le dangereux d'autre part. Il s'agira aussi de montrer la traduction de ces catégories dans les politiques publiques de surveillance, de maintien de l'ordre et de gestion de la déviance**. Pourquoi le suicide, par exemple, devient-il omniprésent dans les signalements en 1955, au point de provoquer une nette inflation du nombre de dossiers traités (1 700), alors que les politiques de prévention du suicide en France datent plutôt de la fin des années 1960 (Campéon, 2003) ? Comment évoluent les usages et les effets du signalement dans les cas de violences intra-familiales, et notamment conjugales, massivement présents dans les dossiers ? À partir de quand les personnes, le plus souvent âgées, qui accumulent chez elles objets divers et déchets, sont-elles considérées comme atteintes d'une maladie mentale (Guitard et Krtolica, 2019) ?

Le deuxième objectif du projet consiste à approfondir l'analyse du travail de la police dans la gestion quotidienne de la folie. Sur cette question neuve, l'étude des rapports d'enquêtes rassemblés dans les dossiers de signalement permet d'escompter de nombreux apports de connaissances.

Selon quelles modalités la surveillance s'exerce-t-elle dans le cadre du signalement ? Les premiers dépouillements ont montré que la police intervient à différents niveaux. Les commissaires peuvent jouer un rôle d'intermédiaire, en transmettant au bureau d'Hygiène mentale les informations inscrites par les policiers dans des mains courantes, ou recueillies à l'occasion d'une intervention sur la voie publique ou bien à domicile (23 % des cas en 1950 par exemple). Quand décident-ils de le faire et pourquoi ? Les dossiers de signalement déjà dépouillés révèlent par ailleurs que les commissariats de quartier tiennent, durant toute la période étudiée, des « fichiers d'aliénés » qui leur permettent de surveiller les individus ayant souffert ou suspectés de souffrir de troubles mentaux. Si aucun de ces fichiers n'a été versé aux archives, les dossiers de signalement en conservent parfois la trace : quand une affaire est close, il arrive que la fiche associée à l'individu concerné soit envoyée par le commissariat pour être classée dans le dossier. Enfin, les Renseignements Généraux de la Préfecture de police peuvent être mobilisés pour réaliser des enquêtes plus poussées (11,5 % des cas en 1950). Leurs rapports, versés aux dossiers, révèlent l'existence en leur sein d'une section dédiée aux « aliénés » dont il s'agira de retracer l'histoire et de déterminer les prérogatives.

De l'agent de police aux RG, **l'étude portera donc aussi sur les normes, savoirs et pratiques qui façonnent la « mobilisation policière » (Brodeur, 2003) face à la folie, catégorie de déviance aux contours flous**. On procédera à une observation intensive des manières de faire mais aussi de dire, et notamment aux usages, parfois concomitants, de différents registres dans les écrits policiers. Dans le dossier de René S., le rapport du commissaire de police de Plaisance indique le 17 juin 1950 : « M. présente tous les

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

symptômes d'un individu atteint de la maladie de la persécution. C'est un cinglé ». Les dossiers de signalement sont ainsi une source de choix pour examiner les emprunts qui « nourrissent la constitution progressive de savoirs policiers spécifiques » (Denis, 2008). Ils permettent aussi de confronter à des cas concrets l'hypothèse selon laquelle la police peut être considérée comme « fournisseur de premiers soins psychiatriques » (Linder *et al.*, 2016), en mettant en évidence le « rôle social » des commissaires et des gardiens de la paix, « tour à tour [...] assistants sociaux, confidents, consolateurs, psychologues, infirmiers, pharmaciens, médecins » (Berlière, 2011).

L'étude, conduite entre 1940 et 1980, interrogera enfin **les effets du contexte : pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie, comme en pleine Guerre froide ou en mai-juin 1968, la surveillance exercée par la police revêt des enjeux spécifiques** (Berlière, 2018 ; Blanchard, 2011). Celle organisée dans le cadre des signalements n'échappe probablement pas à la règle. Le dossier de Haroutiam N., né le 15 mai 1900 à Niksar en Asie mineure, en fournit un exemple. Signalé en 1954 par le commissariat de police de Charenton alors que sa femme se plaint de coups et blessures, il accepte de suivre une cure de désintoxication. Il fait à nouveau l'objet d'une surveillance en 1960 à l'occasion d'une visite de Khrouchtchev à Paris car il est jugé susceptible de provoquer un incident en raison de ses potentiels troubles mentaux et des opinions qu'il revendique. Par ailleurs, **l'impact des transformations de la profession**, en particulier sa judiciarisation et sa féminisation (Pruvost, 2008), seront également au cœur du questionnement. Elles devront être **mises en parallèle avec celles de la prise en charge psychiatrique**, en particulier la mise en place du secteur à partir des années 1960 : on peut supposer que le choix de privilégier les soins ambulatoires et le maintien dans la communauté a des conséquences sur le travail policier face à la maladie mentale.

Enfin, ce projet a pour troisième objectif d'apporter une contribution à l'histoire du lien et du contrôle social et, par là, à celle de la société française du second XX^e siècle. À travers les trajectoires des signalé·es se donnent en effet à voir des **relations de solidarité et de dépendance qui se nouent et se rompent au quotidien**. À l'appui des différentes expertises réunies dans l'équipe, la question sera envisagée à plusieurs échelles : celle de la rue, de l'immeuble (relations entre voisins, entre propriétaires et locataires, rôles joués par les concierges dont les premiers dépouillements ont permis de repérer l'apparition récurrente) et celle des familles (relations de couples à travers le cas des violences conjugales, mais aussi entre enfants et parents âgés avec celui des vieillard·es « dément·es »).

Grâce à cette porte d'entrée exceptionnelle sur l'intimité des individus, « glace sans tain de la cohabitation ordinaire » (De Gourcy et Pinson, 2005), **le but est d'observer comment on vit avec l'altérité et l'écart à la norme**. Les signalé·es ne sont pas considéré·es comme des malades relevant d'un internement, du moins pas dans un premier temps. Les rapports produits dans le cadre de leur mise sous surveillance, qui dure parfois des années (jusque 24 ans pour les dossiers de 1950), donnent à voir comment leur entourage réagit face au « coudoisement quotidien » avec le monde de la folie (Jodelet, 1989). Ces sources reflètent donc les capacités d'accommodement, les savoirs sociaux et les pratiques de *care* qui peuvent être déployées au sein de la famille et du voisinage. Quand est-il décidé que la régulation du trouble doit sortir du cadre infra-institutionnel (de la famille, du voisinage) ? Quelle est l'influence, dans ce processus, de l'évolution des modes de prise en charge des maladies mentales, du développement des dispositifs d'aide sociale, des mutations des modèles familiaux ou encore des transformations des conditions de logement ?

Enfin, à la manière des lettres de cachet étudiées par Arlette Farge et Michel Foucault, **les dossiers de signalement racontent dans le détail des « vies fragiles » (Farge, 1986) mais aussi leur mise à l'épreuve par la « grande » histoire**. Ces archives livrent des informations sur les relations entre individus dans le contexte de l'Occupation, de la guerre d'Algérie, ou encore des mouvements sociaux comme mai-juin 1968, ainsi que sur les répercussions à long terme de ces événements. Le dossier de Marcel V. le montre clairement : terrorisé pendant la guerre par un voisin au service de la Gestapo, il continue après la Libération de vivre dans le même immeuble que ce dernier. En 1960, le décès de son fils, qui des années plus tôt faisait le guet sur le palier pendant qu'il écoutait la BBC, bouleverse Marcel T. et ravive le traumatisme. Il accuse dès lors avec véhémence son voisin de chercher à l'éliminer, ses plaintes répétées finissant par attirer l'attention sur sa santé mentale.

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

b. Positionnement par rapport à l'état de l'art

Il faut d'emblée préciser que **le signalement pour troubles mentaux n'a suscité presque aucune étude jusqu'à aujourd'hui**. D'après nos recherches dans la bibliographie francophone et anglophone, la seule référence sur le sujet est un article du sociologue A. Printz. Celui-ci s'est intéressé à la pratique de signalement psychiatrique dans l'espace public urbain à partir de dossiers relatifs aux mises en observation requises par le parquet de Bruxelles entre janvier et avril 2018 (Printz, 2011). En France, le signalement a retenu l'attention des sociologues lorsqu'il concerne des enfants en danger (Serre, 2009) ou encore des « risques de radicalisation » (Donnet, 2020), mais pas des troubles mentaux. L'histoire du signalement d'individus aux autorités a, quant à elle, essentiellement porté sur des cas de dénonciation ou de délation, par exemple dans le contexte de la Révolution (Tackett, 2018) et de l'Occupation (Joly, 2017). Le travail qui se rapproche le plus de notre étude est l'ouvrage consacré par A. Farge et M. Foucault aux dossiers de demandes de lettres de cachet soumises à la police par des familles et des particuliers au XVIII^e siècle (1982). Dans sa lignée, PSYGNAL propose d'ouvrir **un chantier nouveau sur un pan crucial de l'histoire du traitement administratif, psychiatrique, policier et social de la folie à l'époque contemporaine. Pour ce faire, il s'inscrit à l'intersection de plusieurs historiographies qu'il vise à enrichir et renouveler.**

Depuis les travaux de M. Foucault (2003 ; 1999 ; 1963 ; 1961 ; 1954), de E. Goffman (1967) et de R. Castel (1977), l'histoire et les enjeux de la construction sociale, médicale et politique de la pathologie mentale ont fait l'objet de très nombreuses investigations en sciences humaines et sociales. L'apparition et la diffusion de plusieurs maladies ont ainsi été étudiées par des sociologues et des philosophes, en particulier la dépression (Ehrenberger, 1998) ou encore les « voyages pathologiques » (Hacking, 1998), pour ne citer que ces deux exemples. **En histoire, c'est essentiellement depuis l'asile d'aliénés ou l'hôpital psychiatrique qu'ont été envisagés les processus d'étiquetage des individus et leurs effets.** Les chercheur·ses ont principalement mobilisé les archives des institutions psychiatriques et notamment les dossiers de patient·es dont l'usage s'est généralisé depuis une dizaine d'années (Bueltzingsloewen, 2007 ; **Derrien, 2015** ; Guillemain et Tison, 2013 ; Le Bonhomme, 2016 ; Le Bras, 2018 ; **Majerus, 2013** ; Marquis, 2021). H. Guillemain a ainsi publié, en 2018, un ouvrage consacré aux schizophrènes dans lequel il procède à une « observation de l'opération diagnostique » à partir de près de 500 dossiers produits dans cinq institutions.

Dans ce paysage historiographique, l'originalité de PSYGNAL consiste à **déplacer résolument le regard hors de l'asile ou de l'hôpital** : le signalement ne concerne en effet pas des personnes internées. L'expertise acquise par la coordinatrice du projet ainsi que plusieurs membres de l'équipe dans l'étude de séries de dossiers nominatifs pourra être mise à profit tout en réalisant ce pas de côté décisif. Dans le prolongement des travaux précédemment cités, qui ont « replac[é] le sujet considéré comme fou au cœur de l'observation historique » (Guignard, Guillemain et Tison, 2013), cette source nouvelle sera mise à profit pour saisir d'autres voix, rendues particulièrement audibles par ce matériau exceptionnel. Elle permettra d'observer les interactions quotidiennes d'individus considérés comme « fous » ou suspectés de l'être dans d'autres environnements que celui de l'hôpital, en particulier dans l'espace public de la rue et l'espace privé du foyer. Il sera ainsi possible de contribuer à **une histoire de l'ordinaire de la maladie mentale** qui reste encore largement à écrire (Henckes et **Majerus, 2022**) et **d'apporter un éclairage inédit sur les alternatives à l'internement** qui suscitent, depuis quelques années, un intérêt grandissant chez les historien·nes (Guillemain, Klein et Thifault, 2018). La coordinatrice et certains membres de l'équipe se sont d'ailleurs attaché·es à explorer la prise en charge des maladies mentales hors de l'hôpital à partir de différents terrains (**Derrien, 2020** ; **Derrien et Rossigneux-Méheust, 2019** ; **Rossigneux-Méheust, 2022** ; **Scarfone, 2020**). Il s'agit d'élargir la réflexion en travaillant non plus sur des modalités de déshospitalisation mais sur le suivi de personnes qui n'ont le plus souvent effectué aucun passage par l'institution psychiatrique.

PSYGNAL participera en outre au « **désenclavement** » (Von Bueltzingsloewen, 2015) **de l'histoire de la psychiatrie et des maladies mentales en la croisant avec celle de la police**. Depuis l'ouvrage d'A. Farge et de M. Foucault, les historiens de la psychiatrie ont certes abordé le rôle de la police dans la procédure d'internement (Le Bras, 2021 ; **Majerus, 2013**), mais **son travail quotidien de gestion de la folie à l'époque contemporaine est resté un angle mort de l'historiographie**. Ce constat vaut en France comme à l'étranger. Il n'en est pas question dans les nombreux travaux publiés ces dernières années sur les

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

métiers de police en Europe (Berlière, Denys, Kalifa et Milliot, 2008), en particulier sur les commissaires, les gendarmes et les gardiens de la paix à l'époque moderne et contemporaine (Chevandier, 2012 ; Deluermoz, 2012 ; Houte, 2010 ; Kalifa et Karila-Cohen, 2008). L'ouvrage d'A. Nugues-Bourchat sur la police lyonnaise au XIX^e siècle (2010) est l'un des rares à mentionner la « rencontre » entre policiers et « aliénés », sans en faire véritablement un objet de recherche. La bibliographie disponible sur les fichiers de police reste muette sur l'enregistrement des « aliénés » (Berlière, Fournier, 2011). Les travaux consacrés à la Préfecture de police ne mentionnent pas l'activité exercée dans le cadre du bureau d'Hygiène mentale (Berlière, 1996 et 2011 ; Renaudie, 2008). Si O. Renaudie évoque, au sujet des missions de « prévention et de protection sanitaires » de la Préfecture, l'existence d'une « police des aliénés », il ne détaille pas ce point et renvoie, en note de bas de page, à l'Infirmierie psychiatrique. Or celle-ci, uniquement destinée à recevoir les individus arrêtés par la police lorsqu'elle les présume atteints de troubles mentaux, ne traite pas les signalements et ne doit pas être confondue avec le bureau d'Hygiène mentale dont l'histoire reste à écrire. Les recherches consacrées aux savoirs policiers et à leur circulation n'ont pas non plus pris, jusqu'à présent, la folie comme objet d'étude (Denis, 2008). Le travail de P. Artières sur la police de l'écriture (2013) fournit toutefois des pistes de réflexion précieuses sur l'intrication des savoirs policiers et médicaux.

Si l'état de l'art met en évidence le caractère novateur des questions soulevées par PSYGNAL, il n'en reste pas moins que le projet pourra prendre appui sur cette riche historiographie qui fournit un cadre solide dans lequel déployer l'enquête. Celle-ci s'inscrira également dans **le cadre des références bibliographiques qui interrogent la construction du risque par la police (Campion et Rousseaux, 2016) mais aussi ses relations avec certaines populations**, par exemple les étrangers (Blanchard, 2011 ; Rosenberg, 2004), ou encore les homosexuels (Jaouen, 2018). Le travail d'E. Blanchard (2011) sur **l'assistance et le travail social comme « modalités d'encadrement » utilisées par la police** nous est très utile : il fait directement écho aux pratiques que nous observons dans les dossiers de signalement. À ce titre, le projet s'inscrit dans le prolongement des recherches qui posent la question des frontières entre assistance et contrôle social (Donzelot, 1977 ; Zappi, 2022). Enfin, l'étude de certaines séquences chronologiques bénéficiera bien sûr des connaissances établies sur les forces de l'ordre pendant l'Occupation (Berlière, 2018) et la guerre d'Algérie (Berlière, 2008 ; Blanchard, 2011).

Le projet **puisera par ailleurs dans les travaux d'autres disciplines, notamment en sociologie, psychologie, psychiatrie et criminologie**, pour nourrir la réflexion. Les travaux fondateurs du sociologue américain E. Bitner interrogent le travail de la police en matière de santé mentale (1990). En France, la question est absente des ouvrages de référence sur la sociologie de la police (Monjardet, 1996) et n'a guère suscité de recherche dédiée. Le travail de A. Linder, M. Meyer et K. Skuza, consacré aux relations entre police et psychiatrie en Suisse au XXI^e siècle, fait figure d'exception et propose des notions intéressantes pour penser la question, en particulier celle d'intersectorialité permettant d'envisager des « situations de travail «entre-deux-professions» » (2016). En élargissant la perspective, le projet bénéficiera par ailleurs des recherches stimulantes récemment conduites sur la police et les sans-abris (Damon, 2011), la prostitution (Mainsant, 2021), le genre (Darley et Mainsant, 2014). En psychiatrie, en psychologie et en criminologie, les références sont très nombreuses dans la littérature produite aux États-Unis et au Canada (par exemple Patch et Arrigo, 1999 ; Pifer, 2022 ; Teplin et Pruett, 1992). La formation de la police en matière de santé mentale suscite nettement plus d'intérêt dans ces pays. Les recherches conduites sur les pratiques policières en France, en particulier lors des interrogatoires, seront néanmoins mobilisées pour enrichir l'analyse des sources et l'expertise de M. Brunel, membre de l'équipe, sera mise à profit (Launay, Brunel et Bull, 2021).

Enfin, PSYGNAL s'inscrit également dans **le cadre plus vaste des travaux qui ont porté sur l'histoire sociale de la France dans la seconde moitié du XX^e siècle**. Le projet est profondément inspiré par l'œuvre d'Arlette Farge qui n'a cessé de montrer comment travailler, à partir des archives policières et judiciaires, sur la vie quotidienne des classes populaires parisiennes au XVIII^e siècle. Dans le sillage de travaux récents, PSYGNAL entend montrer que la psychiatrie constitue « un bon poste d'observation » (Von Bueltzingsloewen, 2015) pour l'histoire de la guerre (Branche, 2020 ; Derrien, 2015 ; Guillemain et Tison, 2013), de la famille et du lien social (Derrien et Rossigneux-Méheust, 2022 ; Le Bras, 2022), de la vieillesse (Derrien et Rossigneux-Méheust, 2020 ; Rossigneux-Méheust, 2018 et 2022), des expériences migratoires (Scarfone, projet IUF Junior, 2022), ou encore du logement (Legoullon, 2020). En s'appuyant sur les expertises des membres de l'équipe, le but est de continuer à investir ces sujets par l'entrée psychiatrique afin d'apporter des éclairages nouveaux et de jeter les bases de recherches à venir. **PSYGNAL posera ainsi des jalons pour enrichir l'histoire des violences intra-familiales, en particulier**

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

conjugales. Celles-ci suscitent aujourd’hui, en écho avec l’actualité, un intérêt grandissant (Taraud, 2022 ; Vanneau, 2016) mais n’ont pas encore été abordées par le prisme de sources permettant de poser la question de leur psychiatisation. PSYGNAL investira de même le champ de **l’histoire du voisinage**, encore peu exploré par les historien·nes (Rainhorn et Terrier, 2010), et celui de **l’histoire du suicide et de sa prévention** à propos de laquelle on dispose de peu de travaux (Campéon, 2018).

c. Méthodologie et gestion des risques

Le projet repose sur le dépouillement et l’analyse de dossiers nominatifs. La méthodologie mise en œuvre s’inspire de celles adoptées dans des enquêtes ayant porté sur ce type de sources (Béliard et Biland, 2008 ; Bruno *et alii*, 2006 ; Zalc, 2016). L’approche des archives est **multiscale** (le voisinage, le quartier, la famille, l’administration et l’institution). Elle allie des **méthodes quantitatives et qualitatives** afin de construire une « ethnographie quantifiée » (Zalc, 2020). Outre la coordinatrice, plusieurs membres de l’équipe ont déjà adopté ce type de méthodologie et développé une réflexion sur les usages des bases de données (Derrien, 2015 ; Kesztenbaum, 2011 et 2013 ; Rossigneux-Méheust, 2019 et 2022 ; Zappi, 2022). Le projet s’appuie par ailleurs sur un **dialogue pluridisciplinaire** associant l’histoire, la démographie, la psychologie et la psychiatrie grâce à la composition de son équipe : le but est de croiser les approches méthodologiques et les questionnements épistémologiques propres à plusieurs disciplines.

Dépouillement des dossiers de signalement et réalisation d’une base de données : méthode et gestion des risques

Suivant l’article L.213-2 du Code du patrimoine, les dossiers de signalement sont librement communicables 25 ans après le décès de la personne signalée ou 120 ans après sa naissance, si sa date de décès est inconnue. Une partie du fonds est donc d’ores et déjà accessible aux chercheur·ses. Pour pouvoir le consulter dans sa totalité, une demande de communication par dérogation a été effectuée par la coordinatrice du projet, procédure courante pour qui travaille sur des données médicales. Cette demande a reçu l’aval du docteur V. Mahé, médecin-chef à la Préfecture de police, et de H. Zuber, conservateur général du patrimoine, chef du département des archives à la Préfecture de police. Cette dérogation a également été accordée à M. Rossigneux-Méheust, qui a participé à la réflexion conduite sur ces dossiers avec les archivistes en amont du versement. Associé au montage du projet, le docteur Mahé a pris l’engagement, dans une lettre de soutien à PSYGNAL que nous tenons à disposition, d’accepter les demandes de dérogation de l’ensemble des membres de l’équipe dès le lancement officiel de notre enquête.

La Préfecture de police conservait plusieurs centaines de milliers de dossiers de signalement couvrant une période qui va 1939 à 1980. Les archives ont choisi de n’en conserver qu’un échantillon correspondant à l’intégralité des dossiers ouverts pendant a) la Seconde Guerre mondiale, b) les années 1958 à 1962 de la guerre d’Algérie c) les années se terminant en 0, 5, 3 et 8. D’après l’inventaire, l’échantillon prélevé représente environ 8 000 dossiers. Compte tenu de ce volume, des tests réalisés pour estimer le temps nécessaire à la saisie et du fait que le fonds est déjà un échantillon, **il a été décidé d’organiser la réflexion à l’échelle d’années entières.** Aux années en 0 et en 5 comprises entre 1940 et 1980, il sera ajouté une année de la Seconde Guerre mondiale (1942, en raison des accords de collaboration policières, des rafles et des premiers convois de « déportés raciaux »). Par ailleurs, on substituera à l’année 1960 l’année 1962 et à l’année 1965 l’année 1968, du fait des événements politiques et sociaux majeurs qui les ont marquées. Enfin, l’année 1955 se distingue par une nette inflation du nombre de dossiers, à première vue liée au signalement de toutes les tentatives de suicide ayant suscité une intervention policière : on limitera le nombre de dossiers pour cette année-là en en sélectionnant un sur deux de manière aléatoire. La base comprendra ainsi un total d’environ 3 000 dossiers. D’après les tests réalisés (saisie des 139 dossiers de l’année 1950), on peut estimer que la base de données sera réalisée en 10 à 12 mois environ.

Pour procéder à l’étude de ces dossiers, **PSYGNAL combinera différentes méthodes.** D’une part, le projet s’appuiera sur **l’approche sensible des sources** et des discours multiples sur la folie qu’elles recèlent. Il s’agira de « penser par cas » (Passeron et Revel, 2005) afin « d’exécuter des incursions précises au sein d’un phénomène, [...] d’un individu, d’un objet » (Vidal-Naquet, 2014). **Pour mieux cibler ces incursions,**

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

une base de données sera constituée. Elle permettra **une première approche descriptive** des dossiers. Elle aura aussi une **dimension heuristique** notamment grâce à la production de tableaux et de cartes. L'architecture de cette base et l'organisation de la saisie sera le premier travail à réaliser dans le cadre du projet. La réflexion sera menée en collaboration étroite avec le/la post-doctorant·e, l'ingénieur·e d'études et les membres de l'équipe maîtrisant à la fois les techniques informatiques et la méthode historique à mettre en œuvre. **Une phase pilote sera réalisée sur des dossiers librement communicables** afin de mettre en place le protocole de saisie et de le tester, avec pour principal objectif de vérifier deux éléments essentiels pour la construction de la base. D'une part, il s'agit de décider collectivement du format concret de la saisie : sélection des variables à conserver, normes pour les saisir, etc., en fonction des objectifs scientifiques. D'autre part, il s'agit de **mettre à l'épreuve en « grandeur nature » le fonctionnement pratique de la base de données pseudonymisée pour évaluer les risques attendants et adapter le protocole** avant d'accéder aux dossiers qui ne sont pas librement communicables. Cette phase constituera une première généralisation du travail préparatoire sur les sources, déjà réalisé par la coordinatrice, avant de passer dans un troisième temps à la saisie de tout l'échantillon. La montée en charge sera alors mise en œuvre par le/la post-doctorant·e qui bénéficiera du soutien de la coordinatrice et de l'équipe ainsi que de la connaissance des sources acquise pendant la phase pilote. D'un point de vue pratique, il est envisagé de recourir **au logiciel *open source* Heurist**, conçu pour les SHS. Ce système de gestion de base de données dispose d'une interface graphique et d'une documentation importante, permettant une prise en main aisée.

Une réflexion a été conduite sur les garanties à apporter en termes d'éthique et de protection des données. Elle a été menée en concertation avec les archivistes de la Préfecture de police, le délégué à la protection des données personnelles de l'Université de Lille (à laquelle est rattachée la coordinatrice) ainsi qu'avec les membres de l'équipe qui disposent d'une expertise en la matière. Le projet a également été présenté dans le cadre des consultations méthodologiques dispensées par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France (F2RM psy), habituée à accompagner les chercheur·ses dans le recueil et le traitement des données médicales. Cette réflexion sera évidemment approfondie pendant toute la durée du projet et détaillée dans le plan de gestion des données. Plusieurs points ont néanmoins été anticipés. Le protocole défini pour PSYGNAL lui permettra de se conformer à la **méthodologie de référence mise en œuvre dans le cadre d'une étude clinique rétrospective reposant sur l'exploitation de dossiers médicaux**. Il a fait l'objet d'une pré-déclaration au registre des activités de traitement de l'IRHiS par le DPO, conformément à l'article 30 du RGPD.

Les données seront pseudonymisées. Aucun nom ou prénom ne figureront dans la base. Un identifiant numérique sera attribué à chaque dossier. Un tableau de correspondance, conservé dans les locaux des Archives de la Préfecture de police sur une clé usb sécurisée, permettra d'associer cet identifiant à un numéro de dossier et une cote d'archives. Cette solution permettra, dans le cadre de PSYGNAL, de remonter aux archives tout en respectant la règle qui veut que les données identifiantes ne sortent pas du lieu de conservation des dossiers et en **cloisonnant les données**. En effet, la base sera **stockée sur un serveur sécurisé de l'Université de Lille**. Les membres de l'équipe y auront accès pendant la durée du projet, sur double authentification (VPN et mot de passe).

Comme pour les notes prises sur les dossiers, on adoptera lors de la saisie dans la base **les principes de limitation et de minimisation des données** : on ne sélectionnera que celles qui sont pertinentes, adéquates et nécessaires au regard des finalités du projet et on veillera à ce qu'elles soient le moins identifiantes possible. À titre d'exemple, seule l'année de naissance sera indiquée, et non la date exacte. Seul l'arrondissement sera conservé dans l'adresse. Enfin, **toutes les publications issues de l'exploitation de l'ensemble des archives garantiront la protection des données personnelles en recourant de manière systématique à l'anonymisation des personnes** signalées ou signalantes dont le cas sera mentionné. Les membres de l'équipe seront sensibilisé·es à ces questions par le DPO de l'Université de Lille durant la première phase de PSYGNAL.

À l'issue du projet, étant donné le caractère sensible des informations collectées, **seules les métadonnées seront accessibles en *open data*** en accord avec les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable). Il nous paraît néanmoins essentiel d'**étudier la possibilité d'offrir à d'autres chercheur·ses de réutiliser cette base**. Il s'agira de trouver un équilibre entre la nécessaire protection des données et les pratiques de sciences ouvertes. Deux solutions sont envisagées à ce stade. La première consisterait à anonymiser la base pour la rendre accessible. La seconde serait de conserver la base pseudonymisée sur un serveur sécurisé des archives de la Préfecture de police : les chercheur·ses disposant

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

d'une autorisation de communication par dérogation des dossiers, sollicitée auprès des archives de la Préfecture de police et du service versant, seraient autorisées à consulter la base. La procédure de dérogation prévoit que les finalités de la recherche doivent être justifiées, ce qui permettrait de s'assurer de leur compatibilité avec les exigences éthiques et la RGPD. Le DPO de l'Université de Lille accompagnera la coordinatrice et l'équipe dans la dernière phase du projet pour choisir l'une de ces deux options et la mettre en œuvre.

Dépouillements d'autres sources et réalisation d'une campagne d'entretiens

Si les dossiers de signalement sont au cœur du projet, l'enquête n'est pas pour autant « mono-sourcée ». Il est prévu d'effectuer **le dépouillement d'autres fonds qui documentent le cadre administratif et légal du signalement, ainsi que le travail et la formation de la police**. Parmi ceux déjà repérés, certains sont conservés aux archives de la Préfecture de police (DB 218-233, 120 W, 256-357 W, 392 W), d'autres aux Archives nationales (versement 19940493). Une autorisation de consultation par dérogation du fonds 120 W conservé aux archives de la Préfecture de police a déjà été obtenue.

Par ailleurs, **une campagne d'entretiens auprès de commissaires de police et d'assistantes sociales** de la Préfecture de police sera lancée par la diffusion d'un appel *via* les archives. Nous pourrions ainsi bénéficier du réseau dont elles disposent. L'appel sera également publié dans le magazine *Liaisons* de la Préfecture de police. La **signature d'un contrat entre la coordinatrice et les témoins** permettra d'encadrer le déroulement et l'exploitation des entretiens. Pour le rédiger, on s'appuyera sur la littérature consacrée à cette question (Descamps, 2007) ainsi que sur le modèle établi dans le cadre de l'ANR Ruines à laquelle la coordinatrice a participé. Pour préparer et analyser les entretiens, les réflexions méthodologiques conduites dans le cadre de plusieurs travaux seront un appui précieux. On pense notamment aux expériences rapportées par des historien·nes et des sociologues dans *Le Témoin, le sociologie et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, publié sous la direction de J.-M. Berlière et R. Lévy. La coordinatrice bénéficiera en outre pour réaliser ce travail de l'expertise de plusieurs membres de l'équipe, en particulier M. Brunel pour la police et L. Zappi pour les assistantes sociales.

Prise en compte de la dimension sexe et/ou genre

Le genre comme catégorie d'analyse est au cœur du projet PSYGNAL. Plusieurs des membres de l'équipe sont d'ailleurs des spécialistes d'histoire du genre (M. **Rossigneux-Méheust**, C. **Vidal-Naquet**, L. **Zappi**) et c'est à l'étude du genre de la folie que la coordinatrice a consacré ses premiers travaux de recherche. En mettant en comparaison des dossiers de signalement d'hommes et de femmes, le projet entend participer au renouvellement de l'histoire de la psychiatrie et de la police par le genre. Le travail préliminaire réalisé sur les dossiers de l'année 1950 confirme la nécessité de tenir compte de cette variable. On constate par exemple que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à signaler leur conjoint. Elles sont aussi plus souvent visitées à domicile par le psychiatre. Par contre, les cas d'autosignalement, par l'envoi de courriers jugés délirants aux autorités publiques, concernent autant d'hommes que de femmes, etc.

La dimension sexe et genre sera également prise en compte dans le cadre des recrutements effectués pour PSYGNAL.

Organisation et déroulement du travail

Le programme de travail se décompose en 5 tâches qui se chevauchent au cours des 48 mois du projet. La première tâche (coordination) et la quatrième (dissémination et communication) s'étendent sur la totalité du projet. Les tâches 3 (collecte de l'information), 4 (analyse des données) et 5 (dissémination et communication) correspondent à la partie du projet qui nécessitera l'investissement en temps le plus conséquent : c'est pourquoi la coordinatrice sollicite une décharge d'enseignement en années 2, 3 et 4.

Workpackage 1, Coordination du projet (mois 0-48)

Cette tâche sera assurée par Marie Derrien. Elle s'occupera du recrutement et de l'encadrement d'une post-doctorant·e pour 24 mois ainsi que d'un·e ingénieur·e d'études pour 3 mois. Elle assurera la gestion scientifique du projet, l'élaboration et la mise à jour du plan de gestion des données, l'organisation des réunions de l'équipe. Elle assurera également l'organisation des manifestations scientifiques : une journée

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

d'études pluridisciplinaires, un séminaire doctoral, une table-ronde, une exposition accompagnée d'un cycle de conférences grand public, un colloque de clôture. Ces manifestations sont décrites ci-dessous (WP 5) et dans la partie du dossier consacrée aux impacts et retombées du projet. Le portage institutionnel de PSYGNAL sera assuré par l'IRHiS qui en assurera le bon déroulement administratif et financier.

Workpackage 2, Mise au point des outils de recherche et d'analyse (mois 1-6)

Cette tâche correspond à la réalisation de la phase pilote du projet, consacrée à l'architecture de la base de données et à l'élaboration du plan de gestion des données. Elle implique l'ensemble des membres de l'équipe. Trois ateliers de travail d'une journée seront organisés aux archives afin de travailler à partir des dossiers librement communicables au choix des variables et à la définition des règles de saisie (mois 1, 2 et 3). Des tests seront réalisés pour valider ces décisions avant le début de l'implémentation. Ils seront bien entendu poursuivis entre les réunions par la coordinatrice avec la collaboration du ou de la post-doctorant·e et de l'ingénieur·e. Le DPO de l'Université proposera lors de ces journées une sensibilisation des membres de l'équipe au RGPD.

Pour l'ingénieur·e d'études, cette tâche comprend aussi durant les 3 mois de son contrat :

- l'organisation de sessions de formation de la coordinatrice et du/de la postdoctorant·e, ainsi que des membres de l'équipe et de l'IRHiS qui le souhaiteront, au logiciel Heurist et aux outils d'analyse statistique et cartographique de la base ainsi que la rédaction de tutoriels qui pourront être publiés sur le carnet ;
- la mise au point avec la coordinatrice et le délégué à la protection des données de l'Université de Lille de la première version du plan de gestion des données et des contrats pour la conduite des entretiens ;
- la mise en place, avec la Direction des infrastructures numériques et le responsable de la sécurité des systèmes d'information, d'un accès sur authentification au serveur de l'Université de Lille sur lequel seront stockées les données ;
- la mise en place, en collaboration avec l'infrastructure de recherche Huma-num, d'un gestionnaire de fichiers ShareDocs qui permettra de stocker, d'organiser et de partager avec les membres de l'équipe des données issues du dépouillements des fonds d'archives librement communicables conservés aux archives de la Préfecture de police et aux Archives nationales.

Workpackage 3, Collecte de l'information (mois 7-24)

Cette tâche sera assurée par la coordinatrice avec le ou la post-doctorant·e. Elle correspond tout d'abord à l'alimentation de la base de données. À l'issue de ce travail, il est prévu une réunion d'équipe (mois 19), destinée à lancer le WP 4, et la remise d'un rapport par le ou la post-doctorant·e dont la synthèse sera publiée sur le carnet. Dans ce WP, sont aussi compris les dépouillements des fonds d'archives complémentaires conservés aux archives de la Préfecture de police et aux Archives nationales, ainsi que dans d'autres fonds qui pourraient être repérés au cours du projet, la réalisation des entretiens ainsi que leur retranscription et leur versement aux archives de la Préfecture de police (mois 24).

Workpackage 4, Analyse des données (mois 19-36)

Cette tâche concerne l'exploitation de l'ensemble des données collectées dans la base à des fins statistiques et cartographiques, ainsi que l'analyse des archives dépouillées et des entretiens. Elle comprend également l'analyse qualitative des dossiers de signalement : informée par les données réunies dans la base qui permettront de définir des focus sur certains objets ou population, cette analyse sera menée en collaboration avec les membres de l'équipe, selon leur domaine d'expertise, en vue de leur participation au colloque de clôture. Des réunions d'équipe seront régulièrement organisées en visioconférence pour faire le point sur l'avancée de ce WP.

Workpackage 5, Dissémination et communication (mois 1-48)

Outre la participation des membres du projet à des séminaires, à des colloques et à des journées d'études pour rendre compte du travail effectué dans le cadre de PSYGNAL, cette tâche comprend :

- l'alimentation régulière du carnet de recherche, à laquelle le ou la postdoctorant·e sera associée ;
- l'organisation, au démarrage du projet, d'une journée d'études pluridisciplinaires permettant de dresser un état des lieux des connaissances sur les pratiques de signalement et de faire connaître PSYGNAL (mois 5) ;
- la publication d'un article dans la revue *Genèses* ou *Social History* (mois 30) pour présenter le fonds des dossiers de signalement et les premiers résultats de l'enquête tirés de la base de données ;

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros

Études du passé, patrimoines, cultures

psychiatrique et le développement de l'hygiène mentale. Depuis 2015, j'ai travaillé sur trois expériences pionnières de déhospitalisation : les colonies familiales d'aliénés, créées à la fin du XIX^e siècle, qui préfigurent l'accueil familial thérapeutique ; la clinique psychiatrique départementale d'Esquermes, ouverte à Lille en 1912 pour soigner sans interner des personnes atteintes de maladies mentales ; les transferts de patient·es âgé·es depuis les hôpitaux psychiatriques de la Seine vers la maison de retraite de Villers-Cotterêts, organisés à partir de 1956. J'ai également poursuivi, dans le cadre de l'ANR Ruines portée par Stéphane Michonneau (Univ. de Lille, IRHiS), la réflexion sur les traumatismes psychiques de guerre initiée dans ma thèse. Les dossiers médicaux ont été, dans tout mon parcours d'historienne, des sources placées au cœur de mes enquêtes.

Ma rencontre avec Cécile Lombard, chef des archives de la Préfecture de police, m'a permis d'être partie prenante de la réflexion préalable au versement des dossiers de signalement (définition des critères d'échantillonnage, relecture de l'inventaire). J'ai ainsi obtenu les autorisations de consultation de ces sources pour l'ensemble de la période couverte par le projet, pu développer une solide connaissance du fonds et réalisé une première série de dépouillements afin d'élaborer le projet. Le 17 mars 2023, en collaboration avec ma collègue M. Rossigneux-Méheust, j'ai présenté une communication sur les dossiers de signalement de l'année 1950 à l'occasion de la conférence de la *Western Society for French History*.

PSYGNAL me permettra :

- de développer de nouvelles compétences de coordination, d'organisation et de direction de la recherche, tout en m'appuyant sur l'expérience acquise grâce à ma contribution à deux projets financés par l'ANR (Ruines, qui se terminera à la fin de l'année, Alter-psy qui s'est achevé en 2022) et à la co-direction du programme VINTEX (Vulnérabilités, intégration et expériences de la vieillesse, XIX^e-XX^e siècle) financé au titre de projet structurant par la MESHS Lille Hauts de France de 2019 à 2021 ;
- de développer de nouvelles orientations de recherche, en travaillant sur des sources inédites et en inscrivant mes travaux dans plusieurs champs historiographiques, notamment celui de l'histoire de la police, en vue de la préparation d'un mémoire d'HDR sur la police et la folie à l'issue du projet et du dépôt envisagé d'un projet ERC sur ces thématiques ;
- de m'inscrire dans différents réseaux de recherche au niveau international, en initiant un partenariat avec des collègues en Belgique, au Luxembourg, au Canada et en participant à des congrès à l'étranger ;
- de poursuivre le dialogue que j'ai engagé depuis plusieurs années avec des psychiatres et des archivistes au sujet des sources psychiatriques, à l'heure où la multiplication des versements et l'essor des recherches historiques sur la folie soulèvent de nombreuses questions sur les modalités et l'intérêt de leur conservation ;
- de renforcer le pôle 2 « Pouvoirs, normes et conflits » de mon laboratoire et d'y organiser, avec l'ingénieur·e d'études recruté·e dans le cadre du projet, des sessions de formation à la réalisation de bases de données, à la cartographie et à la statistique.

Tableau d'implication du coordinateur dans d'autres projets en cours

Nom de la participante au projet	Personne .mois	Intitulé de l'appel à projets, agence de financement, montant attribué	Titre du projet	Nom du coordinateur du projet	Date début - Date fin
DERRIEN Marie	8	ANR PRC	RUINES. Les usages politiques et sociaux des ruines de guerre entre résilience, commémoration et patrimoine	Stéphane Michonneau	2019-2024

Parce qu'il souhaite s'inscrire au croisement de plusieurs historiographies et en raison du caractère pluridisciplinaire des questions qu'il soulève, le projet nécessite de recourir à l'expertise de plusieurs collègues avec lesquelles j'ai l'habitude de travailler et qui, pour la plupart, collaborent déjà entre eux. Toutes et tous joueront un rôle capital dans la première phase du projet en participant, suivant leurs champs d'expertise, à la définition des variables de la base de données et des règles qui encadreront leur saisie (Workpackage 2). Ils et elles seront ensuite sollicité·es pour éclairer l'analyse des sources sur les points qui relèvent de leurs domaines de compétence et pour proposer des études de cas qui seront présentées lors du colloque de

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

clôture (Workpackage 4). Enfin, ils et elles seront invité·es à participer à des manifestations scientifiques pour faire largement connaître le projet et ses résultats (Workpackage 5).

Maïté Brunel est MCF en psychologie sociale et judiciaire à l'Université de Lille, rattachée au laboratoire PSITEC (ULR 4072). Elle est spécialisée dans l'étude des méthodes d'audition et d'investigation employées par la police auprès des témoins et des victimes. Elle sera notamment sollicitée pour enrichir l'analyse des PV d'enquêtes et des rapports d'interrogatoire menés dans le cadre des signalements et pour préparer les entretiens avec des commissaires de police. Elle apportera ainsi des éclairages à la réflexion sur l'évolution des représentations et des pratiques policières. Son expertise, comme celle de Thomas Fovet, facilitera le dialogue entre les perspectives historique et contemporaine, en contribuant à faire ressortir les enjeux et les retentissements actuels des questions soulevées par PSYGNAL. Elle co-organisera avec la coordinatrice le séminaire doctoral sur l'étude en SHS de dossiers nominatifs relatifs à la santé des individus.

Jonas Champion est titulaire d'une chaire de recherche en histoire transnationale de la sécurité publique, à l'Université du Québec Trois-Rivières. Il est spécialiste des politiques de sécurité au XX^e siècle. Il s'intéresse plus particulièrement à la construction sociale du risque et de la dangerosité par les expert·es de la sécurité, notamment au sein de la police, et nous apportera ces compétences sur ces sujets. Il a également travaillé sur l'histoire de la police en temps de guerre. En poste au Canada, il sera un relais pour faire connaître le projet dans ce pays où la question du rôle et de la formation de la police en matière de santé mentale suscite depuis quelques années de nombreux débats.

Thomas Fovet est psychiatre au CHU de Lille. Familier du travail pluridisciplinaire, il a déjà travaillé avec des sociologues et des historien·nes sur la notion de dangerosité ainsi que sur la santé mentale en prison. Dans le cadre de PSYGNAL, il apportera ses compétences à l'analyse des rapports d'expertise psychiatrique et des certificats médicaux. Il nous aidera à comprendre les enjeux de qualification des troubles signalés et à les replacer dans l'histoire longue des savoirs psychiatriques. Il sera enfin un interlocuteur pour engager un dialogue avec des professionnel·les de la santé mentale autour des enjeux actuels du signalement.

Lionel Kesztenbaum est directeur de recherche à l'INED, membre associé au Centre d'histoire économique et sociale François Simiand. Ses recherches en démographie historique sur le vieillissement des populations ainsi que sur les migrations permettront de replacer en contexte les données recueillies à partir du signalement. Il a participé à la réflexion sur la constitution du corpus. Son expérience dans la conception, la réalisation et l'exploitation de bases de données est également très précieuse : au début du projet, il sera étroitement associé à la mise au point de l'architecture de la base et à la définition des règles de saisie. Dans la dernière phase, il sera sollicité pour organiser de manière pérenne le stockage des données collectées par PSYGNAL. Son taux d'implication dans le projet est donc plus important que celui des autres membres.

Gwenaëlle Legoullon est MCF à l'Université Lyon 3, rattachée au LARHRA (UMR 5190). Elle est spécialiste d'histoire urbaine et travaille sur la santé physique et mentale en lien avec les questions de logement et d'habitat. Son expertise nous aidera à mieux cerner les enjeux liés à l'habitat et au cadre de vie des personnes signalées. Ses recherches sur l'accès au logement des personnes atteintes de troubles psychiques seront notamment utiles pour comprendre les procédures d'expulsion et de relogement dont font elles font l'objet.

Benoît Majerus est professeur à l'Université du Luxembourg, membre du Centre for Contemporary and Digital History. Il est l'auteur d'une thèse sur l'histoire des polices en Belgique occupée et travaille actuellement sur l'histoire de la psychiatrie au XX^e siècle, notamment en temps de guerre. Il est spécialiste de l'étude des dossiers de patients et de la méthode microhistorique. Dans son ouvrage *Parmi les fous. Une histoire sociale de la psychiatrie au XX^e siècle*, publié en 2013, il évoque le rôle de la police dans la procédure d'internement. Il apportera au projet sa triple expertise sur l'histoire de la psychiatrie, de la guerre et de la police.

Mathilde Rossigneux-Méheust est MCF à l'Université Lyon 2, membre du LARHRA. Elle est spécialiste de l'histoire des classes populaires, du genre et de la vieillesse. Elle a travaillé avec la coordinatrice du projet sur les colonies familiales d'aliéné·es et sur les transferts de personnes âgées entre hôpitaux psychiatriques et maisons de retraite. Elle a participé à la réflexion qui a conduit au versement des dossiers de signalement, obtenu une dérogation qui lui donne d'ores et déjà accès au fonds et contribué aux premiers dépouillements.

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

Sa connaissance des dossiers lui permettra d'apporter une aide capitale à la réflexion sur l'architecture de la base de données. À partir des dossiers de signalement, elle approfondira la réflexion sur les troubles mentaux des personnes âgées déjà entamée avec Marie Derrien. Pour ces deux raisons, son taux implication dans le projet est supérieure à celui des autres membres de l'équipe.

Marianna Scarfone est MCF à l'Université de Strasbourg, rattachée au SAGE (UMR 7363). Elle est spécialiste d'histoire de la psychiatrie à l'époque contemporaine, archiviste et travaille sur des dossiers médicaux. Membre de l'IUF Junior (promotion 2022), elle conduit un projet de recherche intitulé « Expérience migratoire et santé mentale : comment la psychiatrie traite les migrants (France 1920-1980) ». Elle apportera son expertise sur l'histoire des savoirs et des dispositifs de santé mentale destinés à la population migrante, bien représentée dans les dossiers de signalement.

Clémentine Vidal-Naquet est MCF à l'Université d'Amiens, membre du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits (EA 4289). Après avoir travaillé sur les relations conjugales entre 1914 et 1918, elle a développé un projet de recherche, sélectionné par l'IUF Junior (promotion 2019), sur l'expérience de la vieillesse en temps de guerre. Elle apportera au projet son expertise en histoire des sensibilités et ses compétences dans l'étude des écrits du for privé, en particulier de la correspondance puisque les lettres des signalant·es et des signalé·es sont des pièces particulièrement importantes dans les dossiers de signalement.

Lola Zappi est MCF à l'Université Paris 1, rattachée au Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (UMR 8058). Elle est spécialiste de l'histoire de la famille et de la protection sociale. Ses recherches actuelles portent sur l'action sociale de lutte contre la pauvreté pendant les Trente Glorieuses. Son expertise permettra de replacer dans leur contexte le travail des assistantes sociales de la Préfecture de police à Paris. Elle sera sollicitée pour apporter son aide dans l'analyse des rapports produits par ces travailleuses et pour préparer les entretiens avec les assistantes sociales en retraite de la Préfecture de police.

L'équipe sera assistée d'un **comité de partenaires institutionnels** avec lesquels la coordinatrice est déjà en contact. Leur rôle sera de faciliter l'accès aux archives, l'analyse des données collectées, la dissémination des résultats et la communication autour du projet. Ce comité réunit le docteur **Vincent Mahé** (médecin-chef à la Préfecture de police), le docteur **Maxime Bubrovsky** (directeur de la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France), **Henri Zuber** (chef du département patrimonial, Archives et musée de la Préfecture de police), **Cécile Lombard** (chef des Archives de la Préfecture de police), **Anaïs Eveno** (adjointe au chef du département patrimonial, chargée du musée de la Préfecture de police) et **Anne-France Seraglini** (conférencière au musée de la Préfecture de police), **Isabelle Dardenne** (assistante sociale au Bureau des actions de santé mentale, dont le Bureau d'Hygiène mentale est l'ancêtre). M. Berlan, directeur du Bureau des actions de santé mentale, avait apporté son soutien au projet à l'automne dernier et était donc mentionné dans la pré-proposition. Il a quitté ses fonctions récemment et nous prenons actuellement contact avec la nouvelle directrice.

b. Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

	IRHIS
Frais de personnels	154 385 euros
Coûts des instruments et matériels	7 250 euros
Prestation de service et droits de propriété intellectuelle	9 000 euros
Frais généraux non forfaitisés	35 840 euros
Préciput pour un partenaire public	27 874,13 euros
Aide demandée	234 349,13 euros

Frais de personnels : un·e post-doctorant·e, recruté·e sur 24 mois, se verra confier plusieurs tâches capitales à la réalisation du projet. Il ou elle sera recrutée dès la phase pilote à laquelle sa participation sera très active. Il ou elle sera ensuite chargé·e de l'alimentation de la base de données et sera accueilli·e pour cela aux archives de la Préfecture de police. Nos échanges avec des ingénieur·es d'études à la MESHS des Hauts-de-France ainsi qu'à l'IRHIS nous ont convaincue qu'un·e postdoctorant·e serait le/la mieux à même

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros

Études du passé, patrimoines, cultures

de réaliser cette tâche qui nécessite une bonne habitude du travail en archives ainsi qu'une excellente connaissance de l'histoire de la psychiatrie. Par ailleurs, le logiciel Heurist ne nécessite pas de compétences en programmation, il a été développé pour les SHS, dispose d'une interface graphique et d'une documentation importante, permettant une prise en main aisée après quelques séances de formation dispensées par l'ingénieur·e d'études du projet. Le ou la post-doctorant·e recruté·e devra remettre un rapport détaillé sur l'élaboration et la réalisation de la base dont une synthèse sera publiée sur le carnet de recherche. Il lui sera en outre proposé de co-écrire avec la coordinatrice l'article qu'il est prévu de soumettre à la revue *Genèses* ou *Social History* pour présenter les modalités de l'enquête et ses premiers résultats. À l'issue de son contrat, il ou elle pourra continuer à participer au projet et sera associé·e au colloque de clôture.

Suivant les recommandations du rapport de la phase 1, un·e ingénieur·e d'études sera recruté·e pour accompagner la mise en place et le développement des outils d'analyse. Il ou elle sera recruté·e pendant les 3 mois de travail le plus intensif sur la définition des variables. Le travail qui lui sera confié est décrit en détail ci-dessus, dans le Workpackage 2. Pour le reste de la durée du projet, nous pourrions bénéficier du soutien proposé par la MESHS de Lille, qui dispose d'un service Humanités numériques destiné à accompagner les chercheur·ses, ainsi que de l'aide de la Plateforme universitaire des données de Lille, où nous sommes en contact avec Ada Marlen Chmielevschi, ingénieure méthodes en SHS, et de la Plateforme Humanités numériques de la MISHA à Strasbourg, où nous avons déjà pu échanger avec Régis Witz, ingénieur informaticien spécialiste d'Heurist.

Enfin, compte tenu du travail ambitieux qu'il s'agit de réaliser et des responsabilités que le projet implique en termes de gestion, de coordination et d'encadrement, la coordinatrice sollicite 3 années de décharge d'une partie de ses activités d'enseignement à l'Université de Lille (mois 13 à 48).

Coût des instruments et matériels : ce budget permettra l'achat de deux ordinateurs pour la coordinatrice et le ou la post-doctorant·e, ainsi que des clés usb sécurisés pour le stockage des tableaux de correspondance (3 000€). Il comprend également l'acquisition d'ouvrages (3 000€). Enfin, il est prévu 1 250€ qui correspondent à la contribution financière demandée par l'Université de Lille pour l'accès pendant 5 ans à un espace de stockage sur un serveur sécurisé. Afin d'anticiper toute difficulté éventuelle dans le stockage des données à l'issue du projet, nous faisons le choix de prévoir une année supplémentaire, ainsi que l'autorise le règlement de l'ANR.

Prestations de service et droits de propriété intellectuelle : il s'agit de financer la publication d'un ouvrage collectif (3 000€), ainsi que des traductions destinées à permettre à la coordinatrice, ou à des membres de son équipe, de saisir les opportunités qui pourraient se présenter de participer à des conférences internationales ou de publier dans des revues anglophones (3 000€). Une enveloppe est également prévue pour financer des coûts de numérisation, de reproduction, de prêt ou d'encadrement d'œuvres et de documents d'archives présentés dans l'exposition au musée de la Préfecture de police (3 000€). Le coût de l'exposition sera par ailleurs pris en charge par le musée, avec lequel le projet a été validé, et qui dispose du personnel ainsi que des services nécessaires à sa réalisation.

Frais généraux non forfaitisés : ils concernent :

- les missions que la coordinatrice et le ou la post-doctorant·e effectueront à Paris : 23 760€ pour 1 A/R et 2 nuits d'hôtel à Paris toutes les semaines pendant le temps d'implémentation de la base pour le ou la post-doctorant·e + 1 A/R tous les 2 mois pendant 4 ans et une nuit d'hôtel tous les 2 mois pendant 3 ans pour la coordinatrice.
- les réunions d'équipe : la majeure partie des membres résidant à Paris, le coût est limité (3 150€ pour 1 A/R pour 4 membres pour les 3 réunions de la phase pilote et celle de fin de la saisie, ainsi que des cafés et déjeuners). La participation de Jonas Campion, depuis le Québec, se fera en visioconférence. Les réunions d'équipe suivantes se feront en visioconférence pour tout le monde.
- les trajets Lille-Paris de 4 membres de l'équipe et 4 extérieur·es, plus un café d'accueil et un déjeuner à 25€ pour 14 personnes, dans le cadre de la journée d'études (1 400€)
- les trajets des membres de l'équipe sollicité·es dans le cadre du séminaire (7 A/R, 840€).

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

- le colloque de clôture dont le coût est estimé à 6 690€ (4 020€ de train et d'hôtel pour les membres de l'équipe ne résidant pas à Paris dont J. Champion + 4 extérieur·es, 2 déjeuners à 25€ pour 25 personnes, 1 dîner à 40€ pour 25 personnes et 2 cafés d'accueil).

III. Impact et retombées du projet

Les résultats de ce projet de recherche apporteront du renouveau dans plusieurs domaines des sciences humaines et sociales. Soulevant des questionnements d'actualité, l'impact de ce travail ne se borne cependant pas au seul domaine de la recherche scientifique : il contribuera également à la réflexion autour des politiques de santé mentale et de sécurité. C'est pourquoi les activités et les livrables que nous proposons sont destinés à la communauté scientifique mais aussi aux professionnel·les de la police et de la santé mentale, et plus largement au grand public. L'impact de PSYGNAL est donc triple : scientifique, social et politique. La stratégie de dissémination des résultats et de communication autour du projet est la suivante :

1) La dissémination des résultats auprès de la communauté scientifique

Le projet fait **connaître à la communauté scientifique un fonds d'archives qui n'a encore jamais été exploité**. La base de données permettra à d'autres chercheur·ses, en histoire et dans d'autres disciplines des SHS et en médecine, de se saisir de ce matériau d'une grande richesse. Pour éclairer l'analyse de ce fonds, PSYGNAL porte également à leur connaissance un corpus de sources complémentaires, *via* son carnet de recherche, ses publications scientifiques et ses manifestations scientifiques. Enfin, le projet **enrichit la documentation** disponible en versant aux archives de la Préfecture de police l'enregistrement et la retranscription d'entretiens conduits avec des commissaires de police et des assistantes sociales.

Le projet aboutira à **établir des connaissances nouvelles qui permettront de renouveler en profondeur plusieurs champs historiographiques**. Il apporte une contribution décisive à une histoire de la folie qui se résume encore trop souvent à celle de la psychiatrie et de l'internement. Il fournit un cadre précis – faisant encore défaut dans la littérature actuelle – de la place, du rôle et de la fonction de la police dans la prise en charge de populations vulnérables. Enfin, il produit une base de connaissances précieuses pour enrichir et transformer l'approche de multiples questions relatives à l'histoire sociale, économique et politique de la France dans la seconde moitié du XX^e siècle. **Les publications scientifiques issues du projet seront déposées sur HAL afin d'en assurer une diffusion auprès du plus grand nombre**. Pour assurer la dissémination des résultats dans la communauté scientifique et auprès de professionnel·les, le choix de l'éditeur de l'ouvrage collectif issu du projet fera l'objet d'une discussion avec les membres de l'équipe qui ont une solide connaissance du monde de l'édition (en particulier C. Vidal-Naquet, directrice de la collection « À la source » aux Éditions La Découverte, co-fondatrice et membre du comité de rédaction de la revue *Sensibilités*).

L'apport de PSYGNAL est aussi d'ordre épistémologique et méthodologique. Le projet **élabore un cadre de travail qui pourra servir de référence** pour l'exploitation de ce fonds et, plus largement, **pour l'étude en SHS de dossiers nominatifs relatifs à la santé des individus**. Ce type de sources est désormais régulièrement mobilisé, notamment par les historien·nes, mais la réflexion sur les modalités pratiques d'un tel travail et les questions éthiques qu'il soulève reste à mener, ainsi que l'ont confirmé tout·es les expert·es sollicité·es sur ce point. Le projet, qui se nourrit d'une véritable approche pluridisciplinaire, portera cette réflexion à travers la publication, avec le ou la post-doctorant·e, **d'un article sur la méthode** mise en œuvre dans *Genèses* ou *Social History*. **L'organisation d'un séminaire**, ouvert aux doctorant·es et proposé au titre de formation à l'École doctorale SHS de l'Université de Lille, aura également vocation à disséminer les résultats du travail méthodologique de PSYGNAL.

2) La dissémination des résultats et la communication autour du projet auprès de professionnel·les de la santé mentale et de la police ainsi que du public étudiant

Le projet apporte **une analyse historique de longue durée sur des pratiques toujours d'actualité**. Le Bureau des actions de santé mentale, dont l'ancien directeur et l'assistante sociale ont contribué au montage du projet, traite aujourd'hui une centaine de signalements par an. La campagne d'entretiens permettra de documenter ce travail, et plus largement celui des commissaires de police confronté·es aux maladies mentales. L'étude de ces pratiques soulève des enjeux importants. La polémique

AAPG2023	PSYGNAL	JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois
		234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures		

suscitée par la décision d'autoriser l'interconnexion entre le fichier relatif aux hospitalisations sans consentement et le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste fait écho à nos questionnements. Plus récemment encore, la problématique du signalement a été soulevée par l'assassinat d'une enseignante dans un lycée de Saint-Jean-de-Luz. Le procureur a en effet précisé que l'adolescent qui l'a poignardée n'avait fait l'objet d'aucun « signalement particulier », ce qui a été présenté comme un dysfonctionnement grave par certains journalistes. Dans ce contexte, cette recherche fournira des éléments pour **réfléchir à la manière dont se construisent les politiques actuelles en matière de santé mentale et de sécurité publique** en France. Il s'agira aussi de **développer un cadre de pensée permettant d'interroger et d'analyser les représentations, les catégories et les pratiques de terrain sur lesquelles s'appuie la police pour construire le risque et sa prévention, en relation avec les questions de santé mentale.**

Plusieurs manifestations sont prévues pour **offrir des espaces de discussion sur ces sujets**. C'est notamment le cas de la journée d'études consacrée aux pratiques de signalement, à laquelle seront conviés·es différent·es professionnel·les chargé·es de traiter ce type de procédures. Des professionnel·les seront également invité·es au colloque de clôture. Enfin, la table-ronde organisée en partenariat avec la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France permettra de communiquer auprès de professionnel·les en dehors de la région parisienne.

Le carnet de recherche sera un outil au service de la dissémination et la communication auprès de ces publics. Dans cette perspective, nous envisageons la création d'une partie spécifique recensant les actualités relatives aux articulations entre police, travail social et psychiatrie. De ce fait, le carnet de recherche favorisera la communication et l'échange entre les chercheur·ses et les professionnel·les de ces différents champs.

Enfin, les membres de l'équipe pourront **transmettre les résultats de l'enquête dans le cadre des cours qu'ils et elles dispensent auprès d'étudiant·es en histoire, en psychologie et dans des formations aux carrières sociales** (notamment à l'IUT B de Tourcoing où enseigne la coordinatrice du projet).

3) La communication auprès d'un large public

Pour entretenir tout au long de sa réalisation un dialogue avec un large public, le projet s'appuiera également sur son carnet de recherche. Mais la sensibilisation du grand public passera surtout par **l'organisation d'une exposition** présentée pendant 6 mois au musée de la Préfecture de police de Paris en 2026. Le musée dispose de toute l'expertise nécessaire pour maîtriser le calendrier, gérer les questions de scénographie, mettre au point les moyens de communication permettant de donner à l'exposition une grande visibilité. Un livret de visite et un cycle de conférences seront élaborés, avec l'aide des membres de l'équipe. Plusieurs pistes ont par ailleurs d'ores et déjà été envisagées avec l'équipe des archives et du musée pour proposer au public des activités de médiation autour de l'exposition. Celles-ci pourraient notamment prendre la forme d'ateliers de généalogie à partir de sources policières et psychiatriques. Les étudiant·es de l'IUT B de Tourcoing en option Animation sociale et socio-culturelle, auprès desquels la coordinatrice enseigne, pourraient être associées à la création de ces activités de médiation.

Liste des principaux livrables :

- Un carnet de recherche alimenté pendant toute la durée du projet ;
- Des enregistrements/retranscriptions d'entretiens versés aux archives de la Préfecture de police à Paris (mois 24) ;
- Un article dans *Genèses* ou *Social History* (mois 30) ;
- Une exposition au musée de la Préfecture de police accompagnée d'un livret de visite et d'un cycle de conférences (mois 37-42) ;
- Un ouvrage collectif (mois 48) ;
- Une base de données pseudonymisées ou anonymisées (mois 48).

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

IV. Bibliographie

- M. Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 2008.
- P. Artières, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte, 2013.
- A. Belliard, E. Biland, « Enquêter à partir de dossiers personnels. Une ethnographie des relations entre institutions et individus », *Genèses*, 2008/1 (n° 70), p. 106-119.
- J.-M. Berlière, *Le monde des polices en France*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996 ; *Polices des temps noirs. France 1939-1945*, Paris, Perrin, 2018.
- J.-M. Berlière et al. (dir.), *Métiers de police : Être policier en Europe, xviiiè-xxe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- J.-M. Berlière, R. Lévy, *Histoire des polices en France. De l'Ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011 ; *Le Témoin, le sociologue et l'historien. Quand des policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.
- E. Bittner, *Aspects of Police Work*, Boston, Northeastern University Press, 1990.
- E. Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde éditions, 2011 ; « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique », dans GISTI (dir.), *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?*, GISTI, 2013.
- J. Bourdieu, **L. Kesztenbaum**, G. Postel-Vinay, *L'enquête TRA : histoire d'un outil, outil d'histoire. Tome 1. 1793-1902*, Paris, Éditions de l'Ined, 2013.
- R. Branche, « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? ». *Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.
- J.-P. Brodeur, *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- A. Brodriez-Dolino et al. (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014.
- A.-S. Bruno et al., « Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Population*, 2006/5-6 (Vol. 61), p. 737-762.
- I. von Bueltingsloewen, « Vers un désenclavement de l'histoire de la psychiatrie », *Le Mouvement Social*, 2015/4 (n° 253), p. 3-11 ; *L'Hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Aubier, 2007.
- A. Campéon, « De l'histoire de la prévention du suicide en France », *ADSP*, n° 45, 2003, p. 35-38.
- J. Champion**, X. Rousseaux, *Policing New Risks in Modern European History*, Londres, Palgrave, 2016.
- C. Cardé, F. Deshayes, « Assistance éducative et droits des usagers. L'écrit au cœur des transformations de l'État social », in C. Coton, L. Proteau, (dir.), *Les paradoxes de l'écriture, Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*, Rennes, PUR, 2012, p. 169-189.
- R. Castel, *L'Ordre psychiatrique, l'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Minuit, 1977.
- C. Chevandier, *Policiers dans la ville. Une histoire des gardiens de la paix*, Paris, Gallimard, 2012.
- J. Damon, « La police des sans-abris », *Informations sociales*, n° 92, 2001, p. 126-139.
- M. Darley, G. Mainsant (dir.), « Police du genre », *Genèses*, n° 97, décembre, 2014.
- V. Denis, « Comment le savoir vient aux policiers : l'exemple des techniques d'identification en France, des Lumières à la Restauration », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 19, 2008/2, p. 91-105.
- Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2012.
- M. Derrien**, « La tête en capilotade ». *Les soldats de la Grande Guerre internés dans les hôpitaux psychiatriques français (1914-1980)*, thèse d'histoire, Lyon 2, 2015 ; « Soigner les incurables ? L'expérience des colonies familiales et la réforme de l'assistance aux aliénés en France (1892-1939) », *RHMC*, 2020/1 (n° 67-1), p. 24-43.
- M. Derrien, M. Rossigneux-Méheust**, « L'État social à l'épreuve des personnes âgées atteintes de troubles mentaux », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2020/1 (N° 145), p. 19-33.
- F. Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2005 ; « L'entretien de recherche en histoire : statut juridique, contraintes et règles d'utilisation », *Histoire@Politique*, 2007/3 (n° 3), p. 14-14.
- C. Donnet, « Les signalements pour « risque de radicalisation » dans les établissements scolaires en France, nouvel outil de régulation de l'islam », *Déviance et Société*, 2020/3 (Vol. 44), p. 420-452.
- J. Donzelot, *La police des familles*, Paris, Minuit, 1977.
- A. Ehrenberg, *La Fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- B. Eyraud, *Protéger et rendre capable. La considération civile et sociale des personnes très vulnérables*, Paris, Erès, 2015.
- J.-C. Farcy, « Archives policières : les répertoires des procès-verbaux des commissariats parisiens », *Recherches contemporaines*, n° 5, 1998-1999, p. 5-44.

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

- A. Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986.
- A. Farge, M. Foucault, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 2014 [1982].
- M. Foucault, *Maladie mentale et personnalité*, Paris, PUF, 1954 ; *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Librairie Plon, 1961 ; *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963 ; *Les Anormaux (1974-1975)*, Paris, Éditions Gallimard, 1999 ; *Le Pouvoir psychiatrique (1973-1974)*, Paris, EHESS, Gallimard, Le Seuil, 2003.
- L. Guignard, H. Guillemain, S. Tison, *Expériences de la folie : criminels, soldats, patients en psychiatrie (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2013.
- H. Guillemain, *Schizophrènes au XX^e siècle. Des effets secondaires de l'histoire au XX^e siècle*, Paris, Alma Editeurs, 2018.
- H. Guillemain, S. Tison, *Du front à l'asile, 1914-1918*, Paris, Alma, 2013.
- E. Guitard, I. Krtolica, « "Mendiants thésauriseurs", "Diogènes" ou "Pluchkines" : travailler auprès de personnes vivant dans l'incurie en France », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 37, 2019, p. 181-203.
- E. Goffman, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975 ; *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968.
- C. de Gourcy, D. Pinson, « Construire la civilité. Deux copropriétés résidentielles aixoises », dans B. Haumont, A. Morel (dir.), *La société des voisins : Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005, p. 169-184.
- I. Hacking, *Les Fous voyageurs*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2002.
- N. Henckes, **B. Majerus**, *Maladies mentales et sociétés, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2022.
- A.-D. Houte, *Le Métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- R. Jaouen, *L'inspecteur et l'« inverti ». La police face aux sexualités masculines à Paris, 1919-1940*, Rennes, PUR, 2018.
- D. Jodelet, *Folie et représentations sociales*, Paris, PUF, 1989.
- L. Joly, *Dénoncer les Juifs sous l'occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2017.
- D. Kalifa, P. Karila-Cohen (dir.), *Le commissaire de police au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.
- L. Kesztenbaum**, "Strength in Numbers. A Short Note on the Past, Present and Future of Large Historical Databases," *Historical Life Course Studies*, Special Issue 3 Not Like Everybody Else. Essays in Honor of Kees Mandemakers, 2021, p. 5-8.
- A. Klein et al. (dir.), *La fin de l'asile ? Histoire de la déshospitalisation psychiatrique dans l'espace francophone au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2018.
- C. Launay, **M. Brunel** et al., « What Do Police Interview Eyewitnesses for? A Review », *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 2021.
- A. Le Bras, « L'infortune la plus grave qui puisse frapper un citoyen » : une histoire sociale des aliénés (France, seconde moitié du XIX^e siècle), thèse d'histoire, Sciences Po Paris, 2021 ; *Un enfant à l'asile : vie de Paul Taesch (1874-1914)*, Paris, CNRS Éditions, 2018.
- F. Le Bonhomme, *Psychiatrie et société en République démocratique allemande : histoires de patients de la clinique psychiatrique et neurologique de la Charité (Berlin-Est, 1960-1968)*, thèse d'histoire, Université Rennes 2, 2016.
- G. Legoullon**, « Les appartements thérapeutiques, entre expérimentation et institutionnalisation (années 1960-1980) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2020/1 (n° 67-1), p. 99-123.
- A. Linder et al., *Police et psychiatrie. Polyphonie des postures professionnelles face à la crise psychique*, Chêne-Bourg, Georg, 2016.
- G. Mainsant, *Sur le trottoir, l'État. La police face à la prostitution*, Paris, Seuil, 2021.
- B. Majerus**, *Parmi les fous. Une histoire sociale de la psychiatrie au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2013.
- P. Marquis, *Les fous de Joinville : une histoire sociale de la psychiatrie dans l'Algérie coloniale (1933-1962)*, thèse d'histoire, Sciences Po Paris, 2021.
- V. Millot (dir.), *Histoire des polices en France*, Paris, Belin, 2020.
- D. Montjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.
- L. Murat, *L'homme qui se prenait pour Napoléon. Pour une histoire politique de la folie*, Paris, Gallimard, 2011.
- A. Nugues Bourchat, *La police et les Lyonnais au XIX^e siècle. Contrôle social et sociabilité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.
- S. Paugam, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, 2007 ; *L'Attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris, Le Seuil, 2023.
- P. C. Patch, B. A. Arrigo, "Police officers attitudes and use of discretion in situations involving the mentally ill. The need to narrow the focus", *International journal of law and psychiatry*, 22 (1), 1999, p. 23-25.

AAPG2023	PSYGNAL		JCJC
Coordonné par :	Marie DERRIEN	48 mois	234 349 euros
Études du passé, patrimoines, cultures			

- N. A. Pifer, "The Right Kind of Crazy": How Patrol Officers Police the Boundaries of Mental Illness through Hybridized Strategies", *Law & Social Inquiry*, 2022, p. 1-26.
- A. Printz, « Psychiatrie hors les murs et signalement des citoyens », *Les Politiques Sociales*, 2021/1-2, p. 128-139.
- G. Pruvost, *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, Paris, La Découverte, 2008.
- J. Rainhorn, D. Terrier (dir.), *Étranges voisins. Altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- O. Renaudie, *La Préfecture de police*, Paris, LGDJ, 2008.
- C. Rosenberg, « Une police de "simple observation" ? Le service actif des étrangers à Paris dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 54, mars 2004, p. 53-75.
- M. Rossigneux-Méheust**, *Vies d'hospice. Vieillir et mourir en institutions au XIXe siècle*, Paris, Champ Vallon, 2018 ; *Vieillesse irrégulières. Des « indésirables » en maison de retraite (1956-1980)*, Paris, La Découverte, 2022.
- M. Scarfone**, « L'accueil familial thérapeutique. Une expérience italienne au tournant des XIXe et XXe siècles », *RHMC*, n° 67-1, 2020/1, p. 44-71.
- D. Serre, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfants en danger*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2009.
- C. Taraud, *Féminicides. Une histoire mondiale*, Paris, La Découverte, 2022.
- L. A. Teplin, N. S. Pruett, « Police as streetcorner psychiatrists: managing the mentally ill », *International journal of law and psychiatry*, 15 (2), 1992, p. 139-156.
- V. Vanneau, *La paix des ménages. Histoire des violences conjugales, XIXe-XXe siècle*, Paris, Anamosa, 2016.
- L. Velpry et al., *Contrainte et consentement en santé mentale : Forcer, influencer, coopérer*, Rennes, PUR, 2018.
- C. Vidal-Naquet**, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.
- C. Zalc, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016 ; "Discretionary Power in the Hands of an Authoritarian State: A Study of Denaturalizations under the Vichy Regime (1940–1944)", *Journal of Modern History*, 2020, 92 (4), p. 817-858.
- L. Zappi**, *Les visages de l'État social. Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.